

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 9 avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : M. Albert YOGO

**Membres présents** : 32

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Hervé THIBAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir** : 9

M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI  
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
M. François-Xavier PENICAUD pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL  
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

**Membres absents**: 2

Mme Linda TABTE, Mme Anne-Lise LANSAQUE

**Délibération n°20240402DEL10**

**ENVIRONNEMENT COMMUNICATION**

**Rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2022**

**RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER**

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait l'obligation aux collectivités de réaliser et de présenter un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, quel que soit le mode d'exploitation de ce service public.

La Métropole de Lyon qui a en charge la gestion de ce service a présenté son rapport annuel le 13 décembre 2023 au Conseil de la Métropole avant mise à disposition du public dans chacune des mairies concernées après sa présentation au Conseil Municipal.

Ce rapport réaffirme la priorité de la collectivité à réduire à la source les déchets et à améliorer les performances du tri. La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de février 2020 réaffirme ces objectifs de réduction des déchets (comme la lutte contre le gaspillage alimentaire). L'année 2022 marque également l'adoption du Schéma Directeur Déchets 2030 de la Métropole (SDD).

**La collecte des déchets ménagers et assimilés en 2022 sur l'ensemble de l'agglomération et sur Bron :**

Ce service a concerné 1 416 545 habitants (+ 4 974 habitants par rapport à 2021) et a collecté en 2022, 396 276 tonnes d'ordures ménagères ainsi réparties :

- ordures ménagères : 302 429 tonnes en porte à porte, soit une diminution de 5 % par rapport à 2021,
- collecte sélective : 61 005 tonnes en porte à porte (- 3,1 % par rapport à 2021),
- verre : 32 842 tonnes en apport volontaire (- 2,8 % par rapport à 2021).

Depuis 2010, à périmètre constant, les déchets ménagers et assimilés (en kilos par habitant) ont diminué de 10,9 % permettant de se rapprocher de l'objectif légal de réduction pour 2030 : - 15 % (fixé par la loi de transition énergétique de 2015).

Au-delà de ce constat chiffré, la Métropole a poursuivi :

- son travail de sensibilisation de la population : en complément des actions récurrentes et annuelles : lutte contre le gaspillage alimentaire et évitement du bio-déchet par le compostage individuel ou de quartier (374 sites), la promotion de la seconde vie des déchets par les donneries, les visites de centre de tri, les événements auprès du public, la cartographie/annuaire des professionnels de l'économie circulaire,
- ses objectifs d'amélioration du tri des déchets : la poursuite de la mise en place des bornes de compost collectif sur 6 communes après Lyon (559 bornes implantées en 2022) mais aussi avec la distribution gratuite de 12 200 composteurs aux usagers habitant en maison individuelle.

Elle s'est aussi fixée les objectifs d'optimisation suivants dans le cadre du nouveau SDD :

- déployer les solutions adaptées aux usages pour réduire et trier leurs déchets (réduction des déchets alimentaires et du gaspillage alimentaire, seconde vie des objets...),
- accompagner les usagers dans le changement de leurs pratiques (accompagnement auprès des habitants et des scolaires sur l'amélioration du tri...),
- faire des déchets des ressources durables (plateforme de compostage, adapter les installations de tri aux nouvelles évolutions...).

Enfin, parmi ces déchets ménagers et assimilés, 62,4 % sont valorisés énergétiquement, 31,9 % font l'objet d'une valorisation matière et seuls 5,7 % sont stockés.

**Concernant Bron, les tonnages collectés pour l'année 2022 sont de :**

- 8 765 tonnes d'ordures ménagères soit une diminution par rapport à 2021 de près de 1,2 %,
- 1 536 tonnes de déchets recyclables soit une légère baisse par rapport à 2021 de près de 1,2 %,
- 745 tonnes de verre soit une hausse importante par rapport à 2021 de 24 % (due à l'implantation de 6 nouveaux silos). Sur la Ville sont répartis environ 95 silos à verre,
- 240 composteurs individuels fournis aux Brondillants place de la Liberté,
- 3,6 tonnes de collecte des déchets électriques et électroniques (D3E) sur les places de la Ville,
- 1 505 sapins récoltés sur les points d'apport de la Ville.

### **Les déchetteries et les différents dispositifs de collecte :**

19 déchetteries sont réparties sur l'agglomération. À celles-ci s'ajoutent 10 déchetteries mobiles.

En ce qui concerne plus spécifiquement la déchetterie de Bron-Décines, 8 639 tonnes de déchets ont été apportées, en majorité des gravats, des végétaux et des encombrants.

Plus globalement, la Métropole poursuit ses efforts afin d'améliorer le geste de tri dans les déchetteries avec la valorisation des encombrants (augmentation du nombre de donneries, mise en place des déchetteries mobiles à Lyon).

Pour le devenir des déchets en déchetterie c'est ainsi 76 % des déchets valorisés en matière mais 22 % sont stockés.

Pour améliorer ces chiffres, la Métropole en 2022 a également expérimenté l'incinération des encombrants de la déchetterie de Francheville/Sainte-Foy-les-Lyon.

Malgré les services de collecte par bacs et les déchetteries, de nombreux dépôts sauvages continuent de se retrouver dans l'espace public. En 2022, c'est 6 608 tonnes de dépôts sauvages qui ont été enlevées par les services de la Métropole (en baisse par rapport à 2021). La Ville, par le biais de son équipe Proximité, a également récupéré de son côté environ 30 tonnes d'encombrants laissés sur le territoire brondillant. Il est à noter une forte expansion des bonbonnes de protoxyde d'azote.

Le rapport annuel de la Métropole de Lyon est mis à la disposition du public et il est consultable à la Direction des Services Techniques ainsi que sur le site [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la communication qui vous est faite par la Métropole de Lyon du rapport 2022 sur le service public d'élimination des déchets.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024



ID : 069-216900290-20240402-20240402DEL10-DE

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**